



# Que faire après un accident de la route ? Les premières démarches après un accident de la route.

Conseils pratiques publié le 02/06/2020, vu 1712 fois, Auteur : [BENEZRA AVOCATS](#)

Il est toujours intéressant de savoir quoi faire après un accident de la circulation, qu'il y ait de simples dommages matériels ou des dommages corporels beaucoup plus graves (paralysie, traumatisme crânien, amputation...)

## 1° La sécurité des victimes de la route

- ° Restez calme et appelez la police
- ° Appelez les pompiers en cas de blessures corporelles, mêmes légères
- ° Laissez "allumés" vos feux de position et ne sortez de votre véhicule que si vous êtes en sécurité
- ° Prenez si possible, l'identité des témoins et des photos de l'accident

## 2° La collecte d'informations par la victime accidentée

- ° Obtenez des informations sur le conducteur impliqué dans l'accident et les témoins
- ° Prenez des notes sur la position des véhicules impliqués, des conditions de temps, des conditions de la route, et les éventuelles infractions commises par le conducteur impliqué
- ° Prenez des photos de l'accident, de la position des véhicules et de tout élément susceptible d'être mis en cause (signalisation cachée, lampadaire HS...)
- ° Contactez votre compagnie d'assurance dès que possible pour déclarer le sinistre

## 3° Le suivi médical de la victime de la circulation

- ° Consultez rapidement, en plus des résultats obtenus à l'hôpital, votre médecin traitant
- ° Si vous ne vous sentez pas bien, même quelques jours après l'accident de la circulation, allez directement aux urgences. Notez que des séquelles peuvent apparaître par la suite, et que vous devrez vraisemblablement rechercher des préjudices invisibles

## 4° La protection des droits de la victime de la route

- ° Contactez le cabinet Benezra avocats, dès que possible et ce même si l'un de vos proches est encore hospitalisé.
- ° Le cabinet vous orientera vers les meilleurs médecins-expert de France
- ° Le cabinet pratique le droit routier et le droit du dommage corporel depuis une quinzaine d'années
- ° Le cabinet est indépendant et ne travaille jamais pour des compagnies d'assurance
- ° Le cabinet est reconnu par les professionnels de l'automobile qui font appel à lui régulièrement
- ° Le cabinet est suivi dans la presse et les médias depuis plus de 15 ans
- ° Le cabinet obtient régulièrement des prix dans les classements des meilleurs cabinets d'avocats

**Michel Benezra, avocat associé | BENEZRA AVOCATS**

Droit Routier & Dommages Corporels <https://www.benezra-victimesdelaroute.fr>

0145240040 | info@benezra.fr

**EN SAVOIR +**